

23. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral crée un Conseil de l'approvisionnement chargé d'appuyer le développement technologique des entreprises originaires dans des secteurs où le Canada se démarque sur le plan technologique, lorsque les achats gouvernementaux sont susceptibles de favoriser le développement de produits canadiens de calibre international.
24. Le Comité recommande en outre que l'on encourage les ministères opérationnels à établir, en consultation avec l'industrie et pour une période allant de dix à quinze ans, des plans de recherche et de développement utilitaires, axés sur leurs besoins opérationnels en matière d'approvisionnement.

TRANSFERT ET DIFFUSION DE LA TECHNOLOGIE

Le Canada a absolument besoin de recherche et de développement pour soutenir la concurrence sur un marché global basé sur la connaissance. Cependant, les avantages de la R-D se trouvent anéantis si la technologie qui en résulte n'est pas commercialisée et diffusée partout au pays. Le taux de diffusion de la technologie est un indice important du taux de croissance de la productivité. Les régions qui tardent à adopter la nouvelle technologie connaîtront une productivité plus faible et, par conséquent, des revenus moins élevés.

25. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral facilite le transfert de la technologie dans l'ensemble du pays grâce, notamment, à un réseau national d'information sur la technologie; à un accroissement des échanges de technologues entre le gouvernement, l'industrie et les universités; à des centres de technologie parrainés par le gouvernement et l'industrie.

INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Le taux de diffusion de la technologie au Canada dépend en grande partie de la capacité des collectivités d'adopter la technologie nouvelle. Un certain nombre de facteurs influent sur l'aptitude de ces dernières à choisir, à utiliser, à créer, à commercialiser et à gérer les nouvelles technologies. Une étude conjointe du Conseil des sciences, de l'Association canadienne de technologie de pointe et de la Chambre de commerce du Canada, intitulée *Embrayer le «moteur» technologique*, décrit les éléments que doit comporter un système efficace de gestion de l'innovation au niveau local. Tous les paliers de gouvernement doivent encourager ce genre de participation des collectivités locales.